

Domaine : **Partenariats**

Référence : [PAR 1.8 Utilisation communautaire à court terme des installations scolaires](#)

En vigueur le 4 mars 2013 (CF)

Révisée le 22 octobre 2018 (CF)

L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.

CATÉGORIES D'UTILISATEUR ET GRILLE DE TARIFICATION

Catégories d'organismes	Description
A	<p>Groupes, associations et organismes sans but lucratif de jeunes et d'adultes dont les activités visent les mêmes buts et objectifs qui sont en lien avec ceux du Conseil, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les scouts, les guides, les cadets, les organisations de sport; • YMCA, Croix Rouge, cliniques de don de sang, cliniques de vaccination, cliniques de santé; • activités pédagogiques, scolaires, parascolaires et administratives des écoles et du Conseil; • villes et municipalités situées dans le territoire desservi par le Conseil; • conseils d'école, conseils scolaires et associations de parents; • écoles culturelles, paroisses, organisations religieuses, groupes de l'âge d'or, clubs philanthropiques, groupe de bienfaisance, etc.; • tutorat et club de devoirs pour les élèves du Conseil, les tuteurs étudiants avec rémunération font partie de cette catégorie; • bénévolat durant les heures de classe et lors des activités extracurriculaires.
B	<p>Groupes, associations et organismes représentant des jeunes et des adultes de la communauté qui relèvent d'une entente d'utilisation conjointe des installations scolaires et municipales. Groupes de sport d'adultes à but non lucratif par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • groupes et organismes affiliés à la ville ou municipalité en tant que groupe sans but lucratif.
C	<p>Tout autre groupe, association ou organisme de jeunes et d'adultes sans but lucratif de la communauté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • personnes de la communauté désirant pratiquer un sport entre amis, personnel scolaire de nos établissements après les heures de classe, etc. • syndicats du Conseil
D	<p>Institutions d'enseignement subventionnées par le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et Collèges et Universités.</p>
E	<p>Organismes / institutions à but lucratif offrant des services aux élèves durant les heures d'écoles (p. ex. cours de musique).</p>
F	<p>Tout autre groupe ou organisme de jeunes et d'adultes à but lucratif de la communauté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • personnes ou associations / regroupements de la communauté offrant des cours dans le but de générer des revenus et des profits : classes de danse, école de sport de haut niveau, cours d'arts martiaux, gymnastique, école de conduite, tutorats et clubs de devoirs d'organismes externes (avec rémunération), cours de gardiennage, cours de premiers soins, etc.

GRILLE DE TARIFICATION

Catégorie organisme	Frais administratif	Classe Chapelle Salle informatique	Bibliothèque Cafétéria Atrium	Gymnase (moins de 3000 pi. ²)	Auditorium	Gymnase (plus de 3000 pi. ²)	Champ d'athlétisme et terrains	Frais pour technicien	Frais d'opération ¹ durant la semaine	Frais d'opération ¹ la fin de semaine	Assurance responsabilité (si l'organisme n'en a pas)
	Taux fixe	Taux horaire	Taux horaire	Taux horaire	Taux horaire	Taux horaire	Taux horaire	Taux horaire	Taux horaire	Taux	Taux variable
A	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil	Défrayé par le CSCNO
B	42 \$	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil	10 \$	Nil	Nil	Défrayé par le CSCNO
C	42 \$	4 \$	8 \$	8 \$	20 \$	14 \$	8 \$	15 \$	Nil	30 \$/activité	Défrayé par le CSCNO
D	42 \$	10 \$	10 \$	10 \$	40 \$	10 \$	10 \$	20 \$	Nil	37,50\$/hr	Aux frais de l'organisme
E	42 \$	4 \$ / él/mois	4 \$ / él/mois	4 \$ / él/mois	4 \$ / él/mois	4 \$ / él/mois	4 \$ / él/mois	20 \$	25 \$	25 \$	Aux frais de l'organisme
F	42 \$	40 \$	40 \$	40 \$	80 \$	40 \$	40 \$	30 \$	25 \$	37,50\$/hr	Aux frais de l'organisme

Les frais d'opération comprennent les coûts associés aux dépenses suivantes : chauffage, éclairage, gardien de sécurité et conciergerie.

Le barème des tarifs peut être révisé au besoin par l'administration du Conseil.